

---

**EXTRAIT DE LA NOMENCLATURE ET CLASSIFICATION DES ÉTABLISSEMENTS ET PROJETS  
CONCERNANT LA CLASSE 2**

**020400 ANIMAUX**

**020403 Bovins : Etables d'une capacité**

-02 de plus de 200 bovins

**020404 Ecuries et centres équestres**

-02 de plus de 30 emplacements pour équidés

**020405 Lapins (Cuniculture) : Etablissements d'une capacité**

-02 plus de 1.500 animaux

**020406 Ménageries permanentes, jardins zoologiques, établissements de détention de vente, de soins, de garde, d'élevage et d'exposition de plus de 10 animaux non spécifiés sous un autre point.**

**020407 Ovins et caprins : Etables d'une capacité**

-02 de plus de 500 animaux

**020408 Porcins**

-01 Porcherie pour truies d'élevage et/ou porcheries d'élevage de porcelets de moins de 35 kg et/ou porcheries d'engraissement, sur un même site lorsque la somme des quotients ((nombre de truies d'élevage/10) + (nombre de porcs d'engraissement/10) + (nombre de porcelets de moins de 35 kg/50)) est

-02 supérieures à 10

**020409 Volailles**

-01 Etablissements d'élevage ou d'engraissement de volailles et production d'œufs

-02 de plus de 5.000 à 40.000 animaux

**030000 SECTEUR ALIMENTAIRE**

**030101 Albumine (Fabrication de l')**

**030106 Boucheries et charcuteries (Fabrication de produits de) :**

-02 établissements se situant à l'extérieur d'une zone d'activités – commerciale, artisanale et industrielle

-01 lorsque la capacité totale des fusibles de tableaux généraux de basse tension (TGBT) est inférieur à 3x63 A à 400 V

**030107 Boulangeries et pâtisseries (Fabrication de produits de) :**

-02 établissements se situant à l'extérieur d'une zone d'activités – commerciale, artisanale et industrielle

-01 lorsque la capacité totale des fusibles de tableaux généraux de basse tension (TGBT) est inférieur à 3x63 A à 400 V

**030107 Chocolateries et confiseries (Fabrication de produits de) :**

- 02 établissements se situant é l'extérieur d'une zone d'activités – commerciale, artisanale et industrielle
- 01 lorsque la capacité totale des fusibles de tableaux généraux de basse tension (TGBT) est inférieur à 3x63 A à 400 V

**030123 Poissonneries**

**030126 Torréfaction : Ateliers de torréfaction du café, de la chicorée, lorsque la contenance maximale totale du ou des tambours est :**

- 02 inférieure ou égale à 50 kg de café

**040200 TRANSPORT ET MOBILITÉ**

**040201 Ateliers et garage de réparation et d'entretien, à l'exception de ceux exploités à des fins purement éducatives dans les écoles :**

- 02 établissements se situant é l'extérieur d'une zone d'activités – commerciale, artisanale et industrielle
- 01 lorsque la capacité totale des fusibles de tableaux généraux de basse tension (TGBT) est inférieur à 3x63 A à 400 V

**040300 INDUSTRIE DU BOIS ET DU PAPIER**

**040301 Ateliers de travail du bois, à l'exception des ceux exploités à des fins purement éducatives dans les écoles :**

- 02 établissements se situant é l'extérieur d'une zone d'activités – commerciale, artisanale et industrielle
- 01 lorsque la capacité totale des fusibles de tableaux généraux de basse tension (TGBT) est inférieur à 3x63 A à 400 V

**040305 Charpentier**

- 02 établissements se situant é l'extérieur d'une zone d'activités – commerciale, artisanale et industrielle
- 01 lorsque la capacité totale des fusibles de tableaux généraux de basse tension (TGBT) est inférieur à 3x63 A à 400 V

**040400 INDUSTRIE DU TEXTILE ET DU CUIR**

**040402 Bonneterie (Fabrication de) ou de tissus en :**

- 02 établissements se situant é l'extérieur d'une zone d'activités – commerciale, artisanale et industrielle
- 01 lorsque la capacité totale des fusibles de tableaux généraux de basse tension (TGBT) est inférieur à 3x63 A à 400 V

**040403 Brosses (Fabrication de) :**

- 02 établissements se situant é l'extérieur d'une zone d'activités – commerciale, artisanale et industrielle
- 01 lorsque la capacité totale des fusibles de tableaux généraux de basse tension (TGBT) est inférieur à 3x63 A à 400 V

**040404 Buanderies à caractère artisanal, commercial ou industriel**

- 02 établissements se situant é l'extérieur d'une zone d'activités – commerciale, artisanale et industrielle
- 01 lorsque la capacité totale des fusibles de tableaux généraux de basse tension (TGBT) est inférieur à 3x63 A à 400 V

**040405 Chaussures, pantoufles, etc. (Fabrication et ateliers de réparation de):**

-02 établissements se situant é l'extérieur d'une zone d'activités – commerciale, artisanale et industrielle

-01 lorsque la capacité totale des fusibles de tableaux généraux de basse tension (TGBT) est inférieur à 3x63 A à 400 V

**040406 Cuirs et peaux qui n'ont pas subi l'opération du tannage:**

-01 Dépôts d'une capacité maximale d'au plus 500 kg de cuirs et peaux

**040410 Maroquineries (Ateliers de)**

**040509 Diamants, pierres précieuses (Travail de)**

-01 lorsque la capacité totale des fusibles de tableaux généraux de basse tension (TGBT) est inférieur à 3x63 A à 400 V

**040515 Marbres ou pierres naturelles et artificielles, produits en fibrociment et autres produits similaires (Ateliers, à ciel ouvert ou autres, pour le travail, tel que sciage, taille, polissage des)**

-02 établissements se situant é l'extérieur d'une zone d'activités – commerciale, artisanale et industrielle

-01 lorsque la capacité totale des fusibles de tableaux généraux de basse tension (TGBT) est inférieur à 3x63 A à 400 V

**040600 INDUSTRIE METALLIQUE**

**040610 Métaux (Travail des) :**

-08 Ateliers de travail de métaux et de mécanique générale (à l'exception des ateliers utilisés à des fins purement éducatives dans les écoles)

-02 établissements se situant é l'extérieur d'une zone d'activités – commerciale, artisanale et industrielle

-01 lorsque la capacité totale des fusibles de tableaux généraux de basse tension (TGBT) est inférieur à 3x63 A à 400 V

**040900 INDUSTRIE COSMÉTIQUE OU PHARMACEUTIQUE**

**040901 Produits cosmétiques et pharmaceutiques**

-03 Dépôts (à l'exception de ceux des pharmacies)

-01 ayant une capacité maximale de 100 kg à 1.000 kg

**051100 DÉCHETS D'ANIMAUX ET SOUS-PRODUITS D'ANIMAUX**

**051103 Dépôts et traitement d'os d'une capacité de stockage**

-01 totale de 25 à 300 kg

**060200 IMMEUBLES**

**060207 Restaurant lorsqu'il est destiné à recevoir en même temps plus de 50 personnes**

---

**060400 SPORTS, LOISIRS ET CULTURE**

**060403 Halls sportifs, salles de fête, de réunions, de conférences, de bals, de dancing, salles cinématographiques, discothèques, théâtres, salles de concerts, halls ou salles d'exposition, halls polyvalents, débits de boissons, cirques, à l'exception de ceux à utilisation purement éducative dans les écoles, sans qu'il y ait lieu de distinguer suivant que l'exploitation se fait de façon permanente ou occasionnelle**  
**-01** lorsqu'ils sont destinés à recevoir de 100 à 500 personnes

**060404 Installations foraines**

**060405 Jeux de quilles**

**500200 AUTRES ÉTABLISSEMENTS NON MENTIONNÉS AILLEURS**

**500203 Bobinage (Ateliers de)**

**-02** établissements se situant à l'extérieur d'une zone d'activités – commerciale, artisanale et industrielle

**-01** lorsque la capacité totale des fusibles de tableaux généraux de basse tension (TGBT) est inférieure à 3x63 A à 400 V

**500206 Outils (Fabrication de tout genre d')**

**-02** établissements se situant à l'extérieur d'une zone d'activités – commerciale, artisanale et industrielle

**-01** lorsque la capacité totale des fusibles de tableaux généraux de basse tension (TGBT) est inférieure à 3x63 A à 400 V